



**Réunion à la DRFiP de La Réunion
le 26 novembre 2021
Compte rendu USD-FO de La Réunion**



Suite au transfert des missions fiscales de la Douane vers la DGFiP, une réunion de présentation a été organisée à Champ Fleuri par la DRFiP dans le but de présenter :

- les missions de la DGFiP, son organisation nationale,
- la déclinaison locale à la Réunion,
- les probables conséquences du transfert des missions fiscales de la Douanes vers la DRFiP.

Cette réunion est organisée à l'initiative de la DGFiP : « il n'y a pas eu de prise de contact avec le DR des Douanes. »...

Aucun poste DRFiP proposé pour les douanes de la Réunion pour le 1^{er} mouvement 2022

➤ Pour rappel, la DGFiP :

- va absorber d'autres transferts que celui des missions fiscales assurées par la Douane (contributions sur la Formation gérées par l'URSSAF par exemple)
- est aussi en ré-organisation, avec des suppressions de postes à la clé ...

Le DRFiP de la Réunion n'aurait pas encore reçu les données pour 2022 et selon ses termes, le CT de début d'année sera très certainement boycotté par les O.S, comme c'est le cas depuis quelques années en protestation contre un manque d'effectifs

Pour rappel, la Douane a saucissonné le transfert des missions fiscales de façon à ne pas provoquer d'inquiétude au sein de la branche AG-Co sur les 3-4 ans à venir. De cette façon, il y a peu de visibilité sur le désastre à venir.

Le DR des Douanes doit communiquer le PAE 2022 en début d'année 2022 ...

>>Donc, aucun chiffre annoncé sur le nombre probable de postes offerts aux agents douaniers restructurés que ce soit au niveau national ou au niveau local pour 2022. Probablement aucun chiffre annoncé pour 2023 ...

Pour autant, si des postes devaient être offerts aux douaniers, ils le seraient sous conditions :

- uniquement pour les agents restructurés localement qui veulent « poursuivre » leur métier ;
 - dans la limite du nombre de postes « réservés » aux douaniers ;
 - sous la forme d'un détachement d'une durée de 3 ans maximum, renouvelable 1 fois _ La ré-intégration aux Douanes sera possible au bout de 1 an (avec un préavis de 3 mois) ; Attention aux conditions de ré-intégration !!!
 - après un entretien, qui s'apparenterait plus à un accompagnement et non pas à un entretien d'embauche (s'assurer que les agents restructurés ont compris les enjeux en terme de détachement / intégration ou retour dans l'administration d'origine / rémunérations / mutation et évolution de carrière si intégration ...etc)
- Toutefois, le format de cet « entretien » n'est pas encore bien défini et doit être pris avec des pincettes à ce stade.**

Si des postes sont offerts, les emplois seront attribués prioritairement en Service des Impôts des Entreprises (SIE).

Les SIE sont l'**interlocuteur unique** des PME, professions libérales, artisans, commerçants et agriculteurs concernant leurs démarches fiscales. Cela concerne les **déclarations professionnelles** (TVA, CFE, etc.) et les **impôts professionnels** (IS, TVA, etc.).

Les **SIE** sont l'organisme compétent pour renseigner et accompagner les PME et entrepreneurs dans leurs démarches fiscales. Ce service leur permet de trouver des informations et d'être conseillé dans leur fiscalité. Sa compétence s'étend aux déclarations et paiements des impôts professionnels. Ainsi, il permet aux entreprises de **gérer les obligations fiscales** comme le dépôt des **déclarations des impôts, de TVA**, de taxe sur les salaires, de taxe professionnelle, de taxes foncières, cotisation foncière sur les entreprises (CFE), de déclaration des bénéfices et des liasses fiscales.

Ils perçoivent les **impôts** : TVA, impôt sur les sociétés (l'IS), taxe sur les salaires et taxes foncières et répondent aux demandes de **plafonnement** de la taxe professionnelle et de la CFE et aux demandes de **remboursement de crédits de TVA** et gèrent aussi les **réclamations** sur ces différents impôts.

Les SIE sont au nombre de 5 à la Réunion : 2 à St-Denis, et 1 sur les communes de St Pierre, St-Paul et St-Benoît). Il s'agit de structures de gestion administrative composées d'environ 35 agents avec 1 à 2 cadres supérieures, 1 cat. A et des cat. B et C

Chaque agent DRFiP détient un certain nombre d'entreprises en gestion, et doit maîtriser l'ensemble des taxes et impôts auxquels sont soumises ces entreprises. Il s'agit d'une répartition purement géographique des entreprises (les sociétés les plus importantes sont gérées par un autre service). Le douanier restructuré pourra être désigné référent des taxes douanières, pour venir en appui à ses nouveaux collègues.

Il n'y aura pas de formation initiale offerte aux douaniers re-structurés car elle est réservée aux lauréats des concours ; probablement des e-formations et peut-être des stages de courtes durée (où? Local ou métropole ?)

Un tutorat sera mis en place au sein du SIE pour accompagner le douanier restructuré.

Observations :

- l'agent restructuré « suit son métier », **mais travaillera de façon totalement différente**
- l'agent restructuré devra s'investir sur d'autres taxes douanières (TGAP par exemple) et purement impôts et ce sans formation initiale alors qu'un nouveau métier sera pratiqué
- **pas de mission de contrôle pour l'agent restructuré, uniquement de la gestion**



USD-FO de La Réunion

